



Entre 2014 et 2017, 28 % des résidents ont eu un passage par la case «en risque de pauvreté».

Photo: Shutterstock

Une pauvreté aux multiples visages

Augmenter le salaire social minimum ne réduira pas le phénomène, selon Carlo Thelen

Par Aude Forestier

Luxembourg. Le taux de pauvreté a atteint les 18,7 % en 2017, plaçant le Luxembourg dans la moyenne des pays européens, selon la Chambre de commerce qui a présenté hier la 21^e édition du bulletin «Actualité & tendances» consacré à la pauvreté. L'indicateur de privation matérielle et sociale, mesurant les conditions de vie selon des standards européens, montre une faible présence de la pauvreté au Grand-Duché. Il a été établi à 3,9 % en 2017 contre 14,2 % en Europe. Le taux de pauvreté du Statec, calculé à partir des données de revenus, de consommation et de patrimoine financier, s'élevait à 5,7 % de la population résidente, toujours en 2017.

La pauvreté a plusieurs visages. Elle touche en premier lieu les en-

fants dont les parents sont d'origine étrangère et ont un niveau d'éducation faible.

Le logement coûte cher

Ils vivraient principalement dans une famille monoparentale ou nombreuse, dans une des communes les moins favorisées du pays et pourraient se trouver en difficulté à l'école.

Le résident pauvre est aussi un adulte seul, responsable d'une famille monoparentale, à la recherche d'un emploi ou ayant «une faible intensité de travail», locataire de son logement. Les coûts de ce dernier pèsent toujours plus dans le budget des personnes pauvres (plus de 40 % des revenus pour plus d'un tiers d'entre eux, surtout quand ils louent leur habitation). Il y a encore le jeune adulte, pas inséré sur le marché du travail, qui

ne sait pas à quel âge il pourra quitter la maison, le travailleur senior ayant perdu son emploi qui rencontre de grandes difficultés à retrouver du travail.

Les travailleurs indépendants, dont les revenus sont plus faibles par rapport à ceux d'un salarié, sont plus touchés par le risque de pauvreté (22,4 %) que la moyenne de la population (18,7 %).

«L'augmentation du salaire social minimum n'est pas une réponse à la baisse de la pauvreté», a dit Carlo Thelen, le directeur de la Chambre de commerce. Cette dernière plaide en faveur de mesures efficaces pour le revenu réel des ménages les plus modestes qui seraient basées, entre autres, sur «une plus grande sélectivité sociale des différentes aides, une protection des travailleurs indépendants et des politiques limi-

tant l'augmentation du coût de la vie». Dans ses propositions, l'institution prévoit la création d'un comité quadripartite appelé «Suivi de la pauvreté» dont l'objectif serait d'établir un ou plusieurs outils de mesure de la pauvreté dans le pays. Elle évoque une politique de lutte contre la pauvreté fondée sur des objectifs chiffrés, des mesures ciblées et une évaluation. L'un des objectifs à atteindre à l'horizon 2030 est la réduction de l'indicateur de privation des enfants à 0 %, idem pour les jeunes ayant quitté de manière prématurée le système scolaire.

La Chambre de commerce pense que les politiques sociales devraient mieux répondre aux situations de rupture (accidents de la vie, par exemple) qui sont bien souvent à l'origine des phénomènes d'exclusion sociale.